

Pourquoi est-il intéressant de former des apprentis?

Vous instruisez une relève professionnelle qualifiée et vous fournissez ainsi une contribution pour l'avenir de votre entreprise et de votre branche. Diverses études montrent que le rapport entre le profit retiré et les efforts consentis est positif pour les entreprises. Vous économisez les frais de recrutement et d'instruction du personnel si vous continuez d'employer vos apprentis après leur formation ou si vous les rengagez plus tard. Selon une enquête coûtsbénéfices réalisée par l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP, le bénéfice net (rapport entre les frais bruts et la prestation productive) par apprentissage AFP est globalement de 10'000 francs. Profitez vous aussi du potentiel des jeunes et devenez entreprise formatrice!

Faire le point en toute facilité avec le Self-Check pour praticien / ne en pneumatiques!

L'application réalisée par l'ASP assure que les apprentis et apprenties praticien en pneumatiques AFP puissent se préparer de manière optimale à la procédure de qualification, au cours de leur formation initiale.

Les apprentis ont avec le Self-Check de l'ASP en tout temps une vue d'ensemble des objectifs évaluateurs qu'ils doivent remplir au cours de leur formation initiale de 2 ans dans leur entreprise. Il est possible ainsi de détecter assez tôt les «lacunes» et non pas seulement lors de la procédure de qualification, de même que d'en informer les apprentis ainsi que les entreprises.

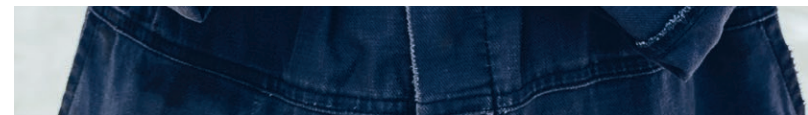


Vous trouverez davantage d'informations sous www.swisspneu.ch



Devenez entreprise formatrice de praticiens / nes en pneumatiques!

Donner une formation en vaut la peine!



Informations pour les entreprises

Conditions à remplir pour former des praticiens en pneumatiques

- Disposer au minimum des équipements recommandés par l'ASP.

www.swisspneu.ch/Formation initiale

- Exigences pour les formateurs professionnels:
 - :: un certificat professionnel de niveau supérieur (p. exemple spécialiste du pneu); ou
 - :: un certificat de capacité avec au moins 2 ans de pratique de la profession dans le secteur des pneumatiques; ou
 - :: disposer d'un professionnel au bénéfice d'au moins 5 ans de pratique de la profession dans le secteur des pneumatiques.
 - :: Avoir réussi le cours pour formateurs professionnels (40 leçons portant sur la pratique Réponses aux questions sur la formation d'apprentis)
- Autorisation de formation et contrat d'apprentissage

www.swisspneu.ch/Formation initiale

Informations et points à connaître

- La motivation, l'intérêt, les aptitudes manuelles et le savoir-vivre se vérifient le mieux pendant un stage d'initiation.
- Les entreprises sont responsables que tous les objectifs évaluateurs selon le plan de formations soient traités et atteints.

www.swisspneu.ch/Formation initiale

- Nous recommandons l'accompagnement de l'apprenti par la tenue d'un dossier de formation.
- Le niveau de formation doit être noté dans un rapport de formation et discuté impérativement au moins une fois par semestre avec la personne en formation.
www.berufsbildung.ch/Themen/Lehrvertrag und Bildungsbericht
- Les deux cours interentreprises (CI) font partie de la formation pratique, ils traitent exclusivement le thème de la technique de réparation et sont organisés par l'ASP. La fréquentation des cours (deux fois deux jours) est obligatoire pour tous les apprentis.
www.swisspneu.ch/Formation initiale
- La procédure de qualification est formée des parties suivantes:
 - :: Travail pratique (4 heures)
 - :: Examen écrit connaissances professionnelles
 - :: Examen oral connaissances professionnelles (connaissances professionnelles total 2 h)
 - :: Note d'expérience des quatre semestres en connaissances professionnelles
 - :: Formation générale
www.swisspneu.ch/Formation initiale
- L'entreprise formatrice est responsable de la bonne préparation de l'apprenti et doit lui accorder le temps de travail nécessaire pour cela sans déduction de salaire.
- L'apprenti/e a droit à un certificat de fin d'apprentissage.

Chiffres et faits

- Une enquête sur les salaires effectuée en 2020 par l'ASP a montré la plage de salaires suivante:
 - 1ère année d'apprentissage:
CHF 600.00 – CHF 800.00
 - 2ème année d'apprentissage:
CHF 700.00 – CHF 1000.00
 - 13ème salaire et gratification: versement individuel selon l'entreprise.
- Les frais / taxes de la procédure de qualification sont à la charge de l'entreprise formatrice.
- La durée journalière du travail ne doit pas dépasser celle des autres travailleurs, mais au plus 9 heures.
- La fréquentation des cours de l'école professionnelle (1 jour par semaine) ainsi que du cours interentreprise (2x2 jours pendant la durée de la formation de base) est considérée comme temps de travail.
- La durée hebdomadaire maximale de travail de 50 heures ne doit être dépassée en aucun cas. Un contrôle de la durée est impératif.
- Des heures supplémentaires (dépassement de la durée hebdomadaire maximale contractuelle) ne peuvent être ordonnées que dès l'âge de 16 ans révolus et sont possibles dans le cadre de journées de 9 heures.
- Les heures supplémentaires doivent être compensées par un congé de même durée ou payées (supplément de salaire de 25% au moins).